

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**N^{os} 2154 à 2163présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

À l'alinéa 164, substituer aux mots :

« ou d'une insuffisance de plan de sauvegarde de l'emploi mentionné à l'article L. 1233-61 »

les mots :

« de motif économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2154	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2155	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2156	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2157	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2158	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2159	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2160	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2161	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2162	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2163	de	M.	André CHASSAIGNE